



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 novembre 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

254, rue Joseph-Dugal (lot 3 895 438)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'un deuxième cabanon au lieu d'un seul et une superficie totale de bâtiments complémentaires de 154 m² au lieu d'un maximum de 130 m², le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-37.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 16 octobre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
[www.vsad.ca](https://vsad.ca)